



COMITÉ EXÉCUTIF
39ème session
Point 6 de l'ordre du jour

92FUND/EXC.39/2
19 octobre 2007
Original: ANGLAIS

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF À SA TRENTE-NEUVIÈME SESSION

(tenue le 19 octobre 2007)

Président: M. John Gillies (Australie)
Vice-Président: M. Léonce Michel Ogandaga Agondjo (Gabon)

Ouverture de la séance

1 Adoption de l'ordre du jour

Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document 92FUND/EXC.39/1.

2 Élection du Président et du Vice-Président

2.1 Le Comité exécutif a élu les représentants ci-après pour la période allant jusqu'à la fin de la session ordinaire suivante de l'Assemblée:

Président: M. John Gillies (Australie)
Vice-Président: M. Léonce Michel Ogandaga Agondjo (Gabon)

2.2 Le Président, en son nom et au nom du Vice-Président, a remercié le Comité exécutif de la confiance qu'il leur avait témoignée.

3 Examen des pouvoirs des représentants

3.1 Les membres du Comité exécutif ci-après étaient présents à la session:

Allemagne	Inde	Pays-Bas
Australie	Italie	Qatar
Bahamas	Japon	République de Corée
Danemark	Lituanie	Royaume-Uni
Gabon	Malaisie	Venezuela

3.2 Le Comité exécutif a convenu que les pouvoirs présentés par ces délégations pour la 12ème session de l'Assemblée étaient également valables pour la 39ème session du Comité exécutif.

3.3 Les États Membres ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs:

Algérie	Fédération de Russie	Nigéria
Angola	Finlande	Norvège
Argentine	France	Panama
Belgique	Ghana	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Bulgarie	Grèce	Philippines
Cameroun	Îles Marshall	Pologne
Canada	Irlande	Portugal
Chine (Région administrative spéciale de Hong Kong)	Israël	République dominicaine
Chypre	Lettonie	Singapour
Colombie	Libéria	Suède
Émirats arabes unis	Malte	Trinité-et-Tobago
Espagne	Maroc	Turquie
Estonie	Mexique	Uruguay
	Monaco	Vanuatu

3.4 Les États non membres ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs:

Arabie saoudite Péroù

3.5 Les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales ci-après étaient représentées en qualité d'observateurs:

Organisations intergouvernementales:

Commission européenne

Fonds complémentaire international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds complémentaire)

Fonds international d'indemnisation de 1971 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds de 1971)

Organisation maritime internationale (OMI)

Organisations internationales non gouvernementales:

Association internationale des armateurs indépendants de pétroliers (INTERTANKO)

Association internationale des sociétés de classification (IACS)

Chambre internationale de la marine marchande (CIMM)

Comité maritime international (CMI)

Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe (CRPM)

Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC)

Groupe international des importateurs de gaz naturel liquéfié (GIIGNL)

International Group of P&I Clubs

International Tanker Owners Pollution Federation Ltd (ITOPF)

International Union of Marine Insurance (IUMI)

Oil Companies International Marine Forum (OCIMF)

4 Sessions à venir

4.1 Le Comité a confirmé sa décision, prise au cours de sa 38ème session, de tenir, si nécessaire, ses sessions suivantes au cours des semaines du 10 mars et du 23 juin 2008.

4.2 Il a également été confirmé que la session normale d'automne du Comité se tiendrait au cours de la semaine du 13 octobre 2008.

5 **Divers**

Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

6 **Adoption du compte rendu des décisions**

Le Comité exécutif a décidé de donner mandat à l'Administrateur pour préparer, en accord avec le Président, le compte rendu des décisions de cette session.
